Envoyé en préfecture le 10/10/2019

ID: 017-211704150-20190925-2019_123RAPEAU-DE

Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le





CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019

DélibérationDECG/IT

2019 – 123. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT 2018

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents: 30

MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Jean-Philippe Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Danièle COMBY, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Philippe CALLAUD, Erol URAL, **Brigitte** BERTRAND, François EHLINGER, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir: 4

Aziz BACHOUR à Jean-Philippe MACHON, Jean ENGELKING à Nelly VEILLET, Jacques LOUBIERE à Jean-Pierre ROUDIER, Laurence HENRY à Josette GROLEAU.

Absente excusée : 1
Brigitte FAVREAU

Secrétaire de séance : Dominique ARNAUD

Date de la convocation: 18 septembre 2019

Date d'affichage: 1 0 OCT. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1413-1 et L.1411-3, et plus spécifiquement l'article L. 2224-5 qui prévoit que le Maire doit présenter en Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport est destiné notamment à l'information des usagers,

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 16 Septembre 2019,

Après consultation de la Commission « Gérer » du 12 septembre 2019,

Envoyé en préfecture le 10/10/2019

Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le







Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées. Pour extrait conforme, Le Maire,

Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Affiché le



ID: 017-211704150-20190925-2019_123RAPEAU-DE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Exercice 2018

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT VILLE DE SAINTES

PROJET au 16/09/2019







SOMMAIRE

		T ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE	
DE	S SER	VICES PUBLICS D'EAU POTABLE	1
ΕT	D'ASS	AINISSEMENT	1
		2018	
SE	ERVICE	DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	1
VI	LE DE	SAINTES	1
PI	ROJET	au 06/09/ 2019	1
So	OMMAI	RE	1
		EL DU CADRE ACTUEL	
	1.1.	Contrats de délégation de service public	3
	1.2.	Avenants aux contrats	3
	1.3.	Conventions tripartites	3
	1.4.	Conventions de partenariat concernant l'eau potable	4
	1.5.	Conventions de raccordement au réseau d'assainissement avec d'autres collectivités	4
	1.6.	Arrêtés et conventions spéciales de déversement des Eaux Usées Non Domestiques	5
	1.7.	Conventions de partenariat concernant l'assainissement collectif	
	1.8.	Convention de partenariat concernant l'étude de faisabilité de l'adhésion de la Ville au Synd	icat
		ux de la Charente-Maritime pour les compétences eau potable et assainissement collectif	5
2	CED M	ICE EALI DOTADI E	5 6
۷.	SERVI	ICE EAU POTABLE	6
	2.1.	Durchistian Durchistian	6
	2.2.	Production 1. Installations de production	6
	2.4.	1. Instantations de production	0
	2.3.	Distribution	/
	2.3.	2. Installations de distribution	/
		2. Installations de distribution	ð
		3. Volumes facturés	ð
	2.4.	Qualité de l'eau	9
	2.5.	Exploitation.	. 10
	2.6.	Principaux indicateurs de performance	
	2.7.	Faits marquants de l'exercice 2018	. 15
	2.8.	Aspects financiers	. 16
	2.8.	1. Prix de l'eau (sans assainissement) pour une consommation de 120 m ³	. 16
	2.8.	2. Indicateurs financiers	. 16
3.	SEF	RVICE ASSAINISSEMENTOrganisation du sérvice	. 19
	3.1.	Organisation du service	. 19
	3.2.	Collecte	. 19
		1, Réseau de collecte	
	3.3.	Epuration	. 19
		1. Unités de traitement	
	3.3.	2 Volumes	
	3.4.	Rendement épuratoire et qualité du rejet	. 21
	3.5.	Facturation	. 24
	3.6.	Exploitation	24
	3.7.	Principaux indicateurs de performance	26
	3.8.	Faits marquants de l'exercice 2018	28
	3.9.	Aspects Financiers	29
	3.7.	1. Prix du traitement des eaux usées pour une consommation de 120 m ³	29
		2. Indicateurs financiers:	
4.		NEXES	
••	4.1.	Facture type 120 m3 de l'année 2018	
	4.2.	Synthèse 2018 chiffres clés Eau potable	
	4.3.	Synthèse 2018 chiffres clés Assainissement	
	4.4.	Notice d'information 2018 de l'Agence Adour Garonne	34
		Trouble a wirewigner pero de l'impire l'ideat emergie minimission de l'impire	



1. RAPPEL DU CADRE ACTUEL

La Ville de Saintes est l'autorité organisatrice des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif. Elle dispose d'un service eau et assainissement au sein de la Ville de Saintes, identifié de manière autonome en juillet 2012. Elle conserve le contrôle des services délégués et assume les investissements.

1.1. Contrats de délégation de service public

• Service d'eau potable :

La Ville de Saintes a confié l'exploitation de son service public de production et de distribution d'eau potable à AGUR, par contrat de type régie intéressée prenant effet au 1^{er} janvier 2014 pour une durée de dix ans soit jusqu'au 31 décembre 2023.

• Service d'assainissement :

La Ville de Saintes a également confié l'exploitation de son service de collecte, transport, traitement et élimination des boues des eaux usées et pluviales canalisées à Veolia Eau, par contrat de type régie intéressée prenant effet au 1^{er} janvier 2014 pour une durée de dix ans soit jusqu'au 31 décembre 2023.

1.2. Avenants aux contrats

Avenant 1 au contrat d'eau potable

La ville de Saintes a validé par délibération le 14 décembre 2016 l'avenant 1 qui permet entre autre d'assurer un renouvellement des équipements plus important d'adapter le contrat à l'exploitation des nouvelles membranes, de modifier les modalités de gestion des impayés suite à la loi Brottes, de revoir les indices de performance et de sécuriser l'usine par la mise en place de caméra de surveillance.

Avenant 1 au contrat d'assainissement collectif

La ville de Saintes a validé par délibération le 28 septembre 2015 l'avenant 1 qui permet entre autre de préciser la rémunération du régisseur pour le communes extérieures, de compléter l'inventaire patrimoniale, de modifier les horaires d'accueil et de préciser les modalités pour la création de branchements d'eaux usées.

1.3.Conventions tripartites

La Ville de Saintes, AGUR et Veolia Eau ont signé trois conventions pour toute la durée du contrat de type régie intéressée:

- Une convention d'anticipation pour le transfert du service public d'eau potable qui a pour objet de réaliser ce transfert le 30 décembre 2013 à 17 h au lieu du 31 décembre à minuit pour sécuriser et faciliter les conditions de transition.
- Une convention de recouvrement de l'assainissement qui a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières de la facturation et du recouvrement de la redevance de l'assainissement collectif par AGUR.
- Une convention de relève des compteurs et dernière facturation qui a pour objet de définir la transmission des index des compteurs d'eau potable, la méthode de calcul des dernières factures au titre du 2^{ème} semestre 2013.



1.4. Conventions de partenariat concernant l'eau potable

La ville de Saintes et le Syndicat des eaux de Charente Maritime ont signé trois conventions pour toute la durée du contrat de type régie intéressée:

- 1. Une convention de vente et d'achat d'eau en gros au niveau de l'interconnexion de l'usine de Diconche qui a pour objet de fixer les conditions techniques et financières par:
 - La Ville de Saintes au Syndicat des Eaux (situation normale : achat d'eau en gros non décarbonatée).
 - La Ville de Saintes au Syndicat des Eaux (situation exceptionnelle : achat d'eau décarbonatée en secours).
 - Le Syndicat des Eaux à la Ville de Saintes (situation exceptionnelle: achat d'eau en gros non décarbonatée en secours).
- 2. Une convention de vente d'eau en limite de territoire Saintes les Gonds Chaniers qui a pour objet de fixer les conditions et financières de fourniture d'eau (convention abrogée par une nouvelle convention en 2018 : vente d'eau dans le sens Saintes vers Les Gonds-Chaniers et dans le sens Les Gonds-Chaniers vers Saintes).
- 3. Une convention de vente d'eau aux écarts de la ville de Saintes et du Syndicat des Eaux qui a pour objet de régler les conditions dans lesquelles s'effectuera la fourniture d'eau par le Syndicat des Eaux aux écarts de la Ville de Saintes et réciproquement.

Les conventions 1 et 3 ont fait l'objet d'un avenant 1 visé en Préfecture le 29 février 2016 pour la mise à jour des coefficients d'actualisation.

La 3^{ème} convention ont fait l'objet d'un avenant 2 visé en Préfecture du 10 juin 2016 concernant le tarif de vente de l'eau non décarbonatée pour les territoires concernés.

1.5. Conventions de raccordement au réseau d'assainissement avec d'autres collectivités

La Ville de Saintes et le Syndicat des Eaux de Charente Maritime Veolia Eau ont signé quatre conventions pour toute la durée du contrat de type régie intéréssée :

Une convention de raccordement des réseaux d'assainissement pour la commune de Saint-Georges des Côteaux sur le réseau de la commune de Saintes,

Une convention de raccordement des réseaux d'assainissement pour la commune de Fontcouverte sur le réseau de la commune de Saintes,

Une convention de raccordement des réseaux d'assainissement pour la commune de Pessines sur le réseau de la commune de Saintes,

Une convention de raccordement des réseaux d'assainissement de la commune de Saintes sur le réseau de la commune d'Ecurat.

Les 4 conventions ont fait l'objet d'un avenant 1 visé en Préfecture le 29 février 2016 pour la mise à jour des coefficients d'actualisation.



1.6.Arrêtés et conventions spéciales de déversement des Eaux Usées Non **Domestiques**

5 arrêtés d'autorisation de déversement ont été signés pour les établissements suivants :

- Saintronic,
- Centre hospitalier de Saintonge,
- Hopital des Arènes.
- la Communauté d'Agglomération de Saintes pour l'Ecosite des Charriers,
- la SNCF pour le Technicentre de Saintes

Ces arrêtés ont pour objet d'autoriser à déverser les eaux usées autres que domestiques issues de l'activité du site. Un 6ème arrêté a été suspendu pour non-respect des engagements de transmissions d'information de l'entreprise. Elle a fait l'objet d'une mise en demeure.

Trois conventions spéciales ont été signées afin de définir les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique pour respecter la mise en œuvre de l'arrêté municipal et ce pour toute la durée du contrat de type régie intéressée entre :

- La Ville de Saintes, le SMICTOM et Veolia Eau pour le centre de valorisation et de traitement des déchets de Chermignac,
- La Ville de Saintes, la Communauté d'Agglomération de Saintes et Veolia Eau pour l'Ecosite des
- La Ville de Saintes, la SNCF et Veolia Eau pour le Technicentre de Saintes.

1.7. Conventions de partenariat concernant l'assainissement collectif

La Ville de Saintes et Veolia Eau ont signés avec sept entreprises des conventions pour le traitement des matières de vidanges et des graisses. Elles ont pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles sont admises, dans les ouvrages de récupération intégrés à l'usine de dépollution de la Ville de Saintes, les matières de vidange d'origine domestique et les graisses d'origine domestiques déversées par les entreprises agréées.

La Ville de Saintes et Veolia Eau travaillent en partenariat avec la Chambre d'Agriculture en ce qui concerne la valorisation des boues issues de la station d'épuration de Lormont. Ceci se traduit par l'établissement d'un plan d'épandage et de valorisation des boues en coordination avec des agriculteurs

1.8. Convention de partenariat concernant l'étude de faisabilité de l'adhésion de la Ville au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime pour les compétences eau potable et assainissement collectif

La Ville de Saintes est compétente en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées (dites « compétences eau et assainissement »).

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

La Loi Ferrand du 3 août 2018 fait de la gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du CGCT une compétence obligatoire pour les Communauté d'Agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime dispose des compétences eau et assainissement.

La ville a souhaité étudier toutes les possibilités de gestion des compétences eau et assainissement et une éventuelle adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime par le biais d'une convention de partenariat avec le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, reçu en sous-Préfecture le 09 novembre 2018.



2. SERVICE EAU POTABLE

2.1. Organisation du service

Le service eau et assainissement de la ville de Saintes assure l'investissement, le contrôle et le partenariat. Il est composé de 4 personnes :

- Une directrice,
- Une chargée d'étude,
- Un gestionnaire du patrimoine eau et assainissement,
- Un surveillant du patrimoine eau et assainissement.

Le service s'appuie également sur la cellule étude et travaux d'infrastructure pour le pilotage et le suivi des travaux et les directions supports pour le contrôle des missions confiées aux exploitants.

La société AGUR assure l'exploitation et la distribution d'eau potable. L'équipe est composée de 10 personnes :

- Un responsable de centre,
- Un responsable de centre adjoint,
- 7 agents d'exploitation,
- 1 téléconseillère.

Une agence locale est située au **128 avenue Gambetta à Saintes du lundi au vendredi de 9h à 12h30** et sur rendez-vous l'après midi (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 lors des périodes de facturation soit début juillet et début janvier).

Un régime d'astreinte permet à tous les abonnés d'être en relation 24/24h avec un agent au 05 46 94 34 66.

2.2. Production

2.2.1. Installations de production

> La ressource de Lucérat (nappe captive),

Située en rive gauche de la Charente, sur le quai des Roches, cette ressource approvisionne en eau la ville de Saintes (26 731 habitants en 2017), les communes du SIAEP de Chaniers (6 500 habitants environ) et participe à l'alimentation, notamment en période estivale, du réseau littoral du Syndicat des Eaux de Charente Maritime (97 250 habitants environ).

L'arrêté préfectoral du 7 janvier 2008, a été révisé en 2018, et définit les conditions de prélèvements et délimite les périmètres de protection.

L'exploitation du captage est autorisée pour un débit maximal instantané de 1500 m3/h et un débit maximal de 30 000 m3/j.



> L'usine de production d'eau potable de Diconche

Les installations actuelles de la ville de Saintes permettent une production journalière de 24 000 m³/j à partir de la source de Lucérat, soit 1 200 m³/h pendant 20 h.

Une interconnexion avec le réseau du Syndicat des Eaux de Charente Maritime permet un secours mutuel entre les deux collectivités.

La nouvelle usine permet le traitement des pesticides par injection de charbon actif en poudre, de la turbidité et des microorganismes par la mise en place de membranes d'ultra-filtration.

Une filière de décarbonatation permet aux usagers de la Ville de Saintes de bénéficier d'une eau adoucie.

L'usine comprend deux bâches de stockage de 3 500 m³ et 3 000 m³.

2.3. Distribution

2.3.1. Volumes produits et distribués

Le volume prélevé à la source de Lucérat est de 4 490 568 m3 en 2018 pour couvrir les besoins de la ville de Saintes, du SIAEP de Chaniers et du Syndicat des Eaux de Charente Maritime.

	2014	2015	2016	2017	2018	EVOLUTION N/N-1
Volume prélevé	4 701 313	4737407	4 805 467	5 320 504	4 490 568	-15,6%

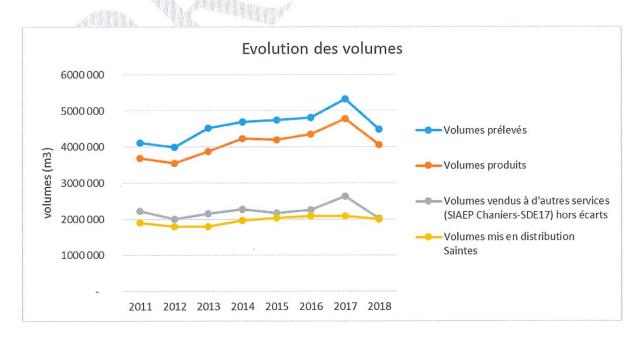
L'usine de Diconche a produit 4 061 933 m3 en 2018.

La Ville a importé (achat d'eau) 37 100 m3 en 2017 au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

La ville de Saintes a vendu 2 032 379 m³ aux autres services d'eau potable dont

- 97 671 m3 au SIAEP de Chaniers
- 1 923 916 m3 au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime
- 10 792 m3 correspondant aux écarts de la Ville de Saintes.

Le volume distribué uniquement sur le réseau Saintais s'élève en 2018 à 2 003 094 m3.





2.3.2. Installations de distribution

Le réseau de distribution est composé de :

- > 7 réservoirs de stockage (capacité totale de stockage de 11730 m³):
 - Bâche Motte à l'œuf : 30 m³
 - Diconche: 6500 m³
 - Réservoir de Beaulieu : 1 000 m³
 - Réservoir de Bellevue 1 : 1 200 m³
 - Réservoir de Bellevue 2 : 600 m³
 - Réservoir de Boiffiers : 1 400 m³
 - Réservoir de Saint Rémy : 1 000 m³
- > 2 stations de reprise ou surpression :
 - Reprise de Bellevue (2 pompes, 100m3/h)
 - Suppresseur de la Motte à l'œuf (2 pompes, 50 m3/h)
- > 226 km de réseau de distribution (hors branchements) dont :
 - 140 km en fonte
 - 80.12 km en PVC
 - 4.34 km en PolyEthylène
 - 1.37 km en acier
 - 0.53 km en fonte Bluetop
 - 1.44 km Inconnu
- 13 916 branchements;
- Environ 374 poteaux incendie publics
- 13 316 abonnés
- 11 bornes monétiques

2.3.3. Volumes facturés

Pour l'année 2018, le volume total facturé est de 1 596 506 m3 pour 13 316 abonnés de la commune de Saintes.

	2014	2015	2016	2017	2018
Volume total facturé auprès des usagers d'eau potable (m³)	1110 403	1 536 257	1571292	1585530	1596 506



2.4. Qualité de l'eau

L'eau est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés. Le Code de la Santé Publique (articles R.1321-1 à R.1321-66 et annexes 13-1 à 13-3) applicable depuis le 25 décembre 2003 impose des règles très strictes aux eaux destinées à la consommation humaine.

Dans ce cadre, **les eaux destinées à la consommation humaine** doivent (Art. R.1321-2 et R.1321-3 et annexe 13-1 du CSP) :

- Ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes;
- Etre conformes à des **Limites de Qualité** pour des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé des consommateurs ;
- Satisfaire à des **Références de Qualité**, valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risques pour la santé des personnes.

Ce texte, définit précisément le contrôle officiel (paramètres à analyser et fréquence d'analyse) réalisé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la surveillance à mettre en place par le délégataire.

Surveillance des eaux produites et distribuées :

Le taux de conformité est calculé en prenant seulement en compte les prélèvements sur lesquels sont mesurés des limites de qualité conformément au guide d'application de l'arrêté du 02 mai 2007.

Contrôle officiel

Analyses micro-biologiques:

Sur les 86 prélèvements effectués par l'ARS, l'ensemble des résultats est conforme aux limites de qualité réglementaire.

Analyses physico-chimique:

Sur les 90 prélèvements effectués par l'ARS, 97,8% des résultats est conforme aux limites de qualité réglementaire.

PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de conformité microbiologique	100%	100%	100%	100 %	100 %
Nombre de prélèvements conformes	79	68	62	77	86
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	79	68	62	77	86
PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUE	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de conformité physico-chimique	98,80 %	98,60%	100 %	100%	97,8%
Nombre de prélèvements conformes	82	72	65	80	88
Nombre de prélèvements non conformes	1.	1	0	0	2
Nombre total de prélèvements	83	73	65	80	90



Un dépassement du paramètre COT avec un résultat de 2,1 mg/l pour une référence de qualité à 2.

Un dépassement du paramètre ESA métolachlore avec un résultat de 0,13 mg/l pour une limite de qualité à 0,1.

On note 8 dépassements dont 7 qui portent sur un taux de chlore insuffisant (sur le réseau, le taux de chlore libre doit être supérieur à 0,1 mg/l) et 1 qui porte sur une valeur en plomb égale à 21,1 μ g/l le 09/02/2018 quartier Centre rive droite.

Pour ce dernier, une contre-analyse a été réalisée, et est conforme (une erreur de prélèvement à eu lieu sur la 1ère analyse).

L'autocontrôle du régisseur

AGUR a réalisé 845 analyses d'autocontrôle des paramètres principaux sur l'usine de production et sur le réseau de distribution réparties comme suit :

- 222 analyses pour la conductivité
- 135 analyses pour la turbidité
- 298 analyses pour le pH
- 40 analyses pour le nitrate
- 150 analyses pour le chlore

2.5. Exploitation

Lavage des réservoirs

Le nettoyage et la désinfection des ouvrages de stockage sont obligatoires. Ils ont eu lieu après la saison estivale :

CODE	NATURE	CAPACITÉ (M³)	NETTOYAGE ANNUEL
Motte à l'Œuf	Au sol	30	23/11/2018
Diconche – Citerne A	Au sol	3500	24/10/2018
Diconche-Citerne B	Au sol	3000	16/10/2018
Beaulieu	Sur tour	1000	30/10/2018
Bellevue 1	Sur tour	1200	27/11/2018
Bellevue 2	Sur tour	600	27/11/2018
Saint Remy	Sur tour	1000	06/11/2018
Les Bolffiers	Sur tour	1400	25/10/2018

Interventions sur le réseau

L'entretien du réseau s'est traduit par la réparation de 55 fuites en 2018 soit une baisse de 19%.



	2014			2015			2016			2017		2018				
	Bcht	Cana	Total	N/N-1 Total												
Acier					1	1		1	1							100000000000000000000000000000000000000
FONTE GRISE		17	17		25	25		17	17		14	14		15	15	7%
Fonte											6	6		3	3	-50%
Plomb	15		15	6		6	4		4	6		6	2		2	-67%
PE	15	1	16	11	2	13	20	1	21	10	1	11	9		9	-18%
Pvc	8	6	14	17	5	22	15	3	18	13	n	24	12	9	21	-12,5%
Equipemen T				2	2	4		1	1	1	6	7		5	5	-29%
Total	38	24	62	36	35	71	39	23	62	30	38	68	23	32	55	-199

Travaux de renouvellement

Au titre du renouvellement des canalisations, il a été procédé au remplacement de 1212 ml de canalisations :

Rue	LINÉAIRE	NATUREET DIAMÈTRE
Rue du Bois des Mouniers	575	PVC 110
Rue du 4 septembre	33,5	PVC 63
Rue du 4 septembre	6,5	PVC 75
Rue du 4 septembre	131	PVC 110
Route de Royan	150	PEHD 150
Rue de la cote de Beauté	136	PVC 110
Rue du Petit Coudret	180	FD 250
TOTAL	1 212 ml	
Pourcentage (linéaire réseau)	0,54%	

• 56 opérations de renouvellement sur la station et certains postes pour un total de 101 936 €.

Branchements

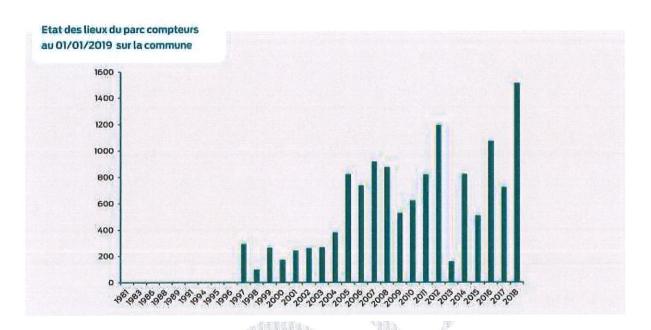
- 41 branchements neufs ont été réalisés.
- 6 branchements renouvelés.

Renouvellement du parc compteurs

AGUR a procédé au changement de 1554 compteurs en 2018.

NOMBRE DE COMPTEURS RENOUVELÉS

2016	2017	2018	TOTAL
467	981	1554	3002

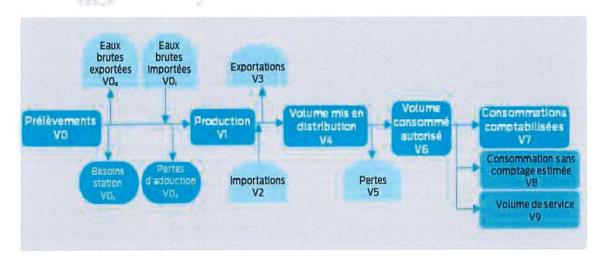


La majorité des compteurs est récente. Il reste néanmoins 2 012 compteurs de plus de 15 ans à renouveler. L'avenant 1 permet de lisser le renouvellement et de disposer en fin de contrat d'un parc avec un âge plus homogène.

2.6. Principaux indicateurs de performance

P104.3 Rendement du réseau de distribution

Le rendement de réseau est un indice de référence pour mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés et le volume mis en distribution sur le réseau d'eau potable. Il permet d'apprécier la qualité d'un réseau et l'efficacité du service de distribution en prenant en compte le schéma et la formule suivante.





R = Volume consommé autorisé + Volume vendu en gros Volume produit + Volume acheté en gros

Le rendement de réseau de la Ville de Saintes est de 90,1 % en 2018. Ce résultat comprend néanmoins le volume vendu à d'autres services d'eau potable (hors écarts) qui est important sur le contrat de Saintes.

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les collectivités en charge de services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.

Pour la Ville de Saintes le rendement seuil est de 74 %.

P106.3 Indice linéaire de pertes (ILP) en réseau

Cet indicateur permet de qualifier l'étanchéité du réseau en fonction de l'indice de consommation. L'indicateur linéaire de perte du réseau de la ville de Saintes, de type urbain, est de 4,13 m3/j/km.

Ce qui le situe dans la catégorie des « bons » réseaux comme le défini le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

	RÉSEAU RURAL	RÉSEAU INTERMÉDIAIRE	RÉSEAU URBAIN
Bon	ILP < 1,5	ILP > 3	ILP<7
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 <ilp<5< td=""><td>7 < ILP < 10</td></ilp<5<>	7 < ILP < 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 <ilp<8< td=""><td>10 < ILP < 15</td></ilp<8<>	10 < ILP < 15

P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifie les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points. Cet indice permet de mesurer la qualité des informations disponibles sur le réseau et la planification du renouvellement.





P103.2: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

	NOTATION
PLAN DESRÉSEAUX	
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages armexe (captages, points de mesure, etc.)	10/10
Existênce et mise en œuvre d'une procéduré de mise à jour des réseaux	5/5
NVENTAIRE DES RÉSEAUX	
Existence d'un inventaire détaillé (matériaux, classification, linéaire) des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Sain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les matériaux et diamètre (1 point par tranche de 10%)	5/5
Existènce d'une information sur les dates de posé des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Sain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les dates de pose (1 point par tranche de 10%)	4/5
SOUS TOTAL	44
Pour bénéficier des points supplémentaires en relation avec les articles chidessous I faut totaliser 40 points sur les 45 possibles en prémière partie.	
AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX	
.ccallsation et description des ouvrages annexes (varnes, Pt) et servitudes de réseaux	10/10
nventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants	10/10
ocalisation des branchements sur le plan des réseaux	0/10
Pour chaque branchement, caractéristiques du compteur d'eau	0/10
dentification des secteurs de perte d'eau, date et nature des réparations	10/10
.ccalisation à jour des autres interventions (réparation, purges et renouvellement)	10/10
	0.00
existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif sur 3 ans)	0/10

L'indice est de 89 /120 pour le service d'eau potable en 2018.

P108.3 Indice d'avancement de protection de la ressource

La valeur de l'indice est fixée comme suit :

- 0 % = aucune action
- 20 % = études environnementales et hydrogéologique en cours
- 40%= avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % = dossier déposé en Préfecture
- 60%= arrêté préfectoral
- 80%= arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100%= arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi

La valeur de l'indice est fixée à 80 % pour le service d'eau potable en 2018.

P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service

Il concerne le nombre de coupure d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance. Il s'agit généralement d'intervention d'urgence pour réparer des fuites sur le réseau.

Le taux d'occurrence des interruptions pour le service d'eau potable est de 2.18 % en 2018.

P155.1 Taux de réclamations

Il concerne le nombre de réclamations écrites reçues en 2018.

Le taux de réclamations pour le service d'eau potable est de 0.40 ‰ en 2018.



2.7. Faits marquants de l'exercice 2018

- ✓ Renouvellement de l'arrêté préfectoral pour la protection du captage de Lucérat
- ✓ Accompagnement des entreprises de la zone des Charriers dans le cadre de leur mise en conformité vis-à-vis du règlement spécifique de l'arrêté préfectoral
- ✓ Schéma directeur eau potable et de défense incendie
- ✓ Travaux d'adaptation de la conduite traversant le pont de Saintonge et plan de secours associé
- ✓ Sécurisation de la rive droite par la mise en place d'une possibilité d'achat d'eau depuis la commune de Chaniers
- ✓ Mise en place d'un UV mètre au niveau de la Source de Lucérat
- ✓ Mise en place d'une injection de chlorure ferrique au niveau de l'usine (micro-coagulation)
- ✓ Suivi renforcé de la qualité de l'eau
- ✓ Contentieux sur les canalisations inox de l'Usine de Diconche.
- ✓ Adaptation au niveau du suppresseur Motte à l'œuf afin d'optimiser la pression d'eau dans le secteur
- ✓ Pose de 3 compteurs de sectorisation (fin 2017 2018), pose de 8 compteurs de sectorisation en 2019
- ✓ Etudes et maîtrise d'œuvre interne en amont de travaux : Rue Saint-Pallais, Rue Adolphe Brunaud
- ✓ Etude et maîtrise d'œuvre externalisée concernant les travaux Avenue Kennedy contribuant à la protection du captage de Lucérat
- ✓ Démarche d'acquisition foncière sur le setceur de Surmoreau, pour la protection du captage de Lucérat (finalisation en 2019)
- ✓ Travaux de création, de renouvellement et de bouclage des canalisations d'eau potable (1212 ml)
- ✓ Solidarité internationale
- ✓ ...



2.8. Aspects financiers

2.8.1. Prix de l'eau (sans assainissement) pour une consommation de 120 m³

Tarif de la redevance eau 2018 : 1.058 € HT/m³
Tarif de la redevance eau 2019 : 1.084 € HT/m³

A titre indicatif l'évolution du prix du service de l'eau (décarbonatée) est la suivante (tarifs connus au 1^{er} janvier de chaque année):

				STREET THE STREET AND A	
EVOLUTION TARIFS SAINTES 120 m3	2017	2018	% N N-1	2019	% N N-1
Volumes en m3	120	120		120	
Abonnement annuel	20,5	20,5		20,5	0,00
Prix m3 eau	1,058	1,058	0,00	1,084	2,50
Redevance pollution domestique	0,32	0,33	3,13	0,33	0,00
Redevance prélèvement	0,0807	0,0938	16,23	0,0938	0,00
Total 120 m3 (moyenne 1 an) euros HT	195,54	198,32	1,42	201,49	1,60
Prix au m3 HT et abonnement compris	1,72	1,74	1,42	1,68	1,60
TVA 5,5%	10,75	10,91	1,42	11,08	1,60
Total 120 m3 (moyenne 1 an) euros TTC	206,30	209,22	1,42	212,57	1,60
Prix au m3 TVA et abonnement compris	1,72	1,74	1,42	1,77	1,60

Soit 1,74 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2018 et 1,77 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2019 (total TTC pour 120 m³ : abonnement, redevances et taxe compris).

Le montant de la TVA est à 5.5 %.

Le montant de la redevance « préservation des ressources en eau » de l'Agence de l'Eau est réactualisé chaque année en mars ; le montant de la redevance « Lutte contre la pollution » est fixée par délibération de l'Agence de l'Eau.

2.8.2. Indicateurs financiers

P154 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Le calcul de cet indicateur est basé sur le montant total des impayés au 31/12/2018 des factures émises au titre de l'année 2017.

Le taux d'impayés est de 1.38 % en 2018 pour l'année 2017.

P153.2 Durée d'extinction de la dette

Durée d'extinction de la dette : 16,2 années. La ville a fait le choix d'autofinancer une grande part des investissements de cette année-là.

Capital restant dû au 31/12/2018 (encours) : 5 125 026,83 €

Annuité de remboursement : 600 271,49 €

dont remboursement du capital : 431 902,44 €
dont remboursement des intérêts : 168 369,05 €



Reversement service d'eau potable

Dans le cadre du contrat de type régie intéressée, l'exploitant reverse régulièrement l'ensemble des sommes facturées. Au titre de l'exercice 2017, AGUR a reversé à la ville de Saintes 4 309 452,40 € HT (eau et assainissement incus) :

				TOTAL
Recette part fixe (€)				270 900,24
Recette part proportionnelle usagers de Saintes (€)				1 667 469,81
Recette vente en gros eau sans décarbonatation SD17 (€)				347 966,72
Recette vente en gros eau SIAEP de CHANIERS (€)				34 907,62
Autres recettes liées au règlement de service (€)				115 414
Total Reversé exploitation AEP				2 436 658,15
			41.	
Total Reversé Assainissement				1 789 859,46
	40		A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	· W. W.
Total Reversé Travaux				72 826,91
		li.		
Total Reversé Prélèvements Mensualisés				0,00
				lio.
Actualisation VEG + Arrêt décarbo Chaniers		Mindling.		10 107,88
10 cm			17	
Total Reversé Régie Saintes	-пиноп	-anteantile		4 309 452,40
	1948			

Total rémunération Régisseur

Dans le cadre du contrat de type régie intéressée, l'exploitant est rémunéré deux fois dans l'année avec un solde au mois de mai de l'année n+1. Au titre de l'exercice 2018, la ville de Saintes a rémunéré AGUR à hauteur de 1 527 327 HT €.



Décompte définitif 2018

DESCRIPTION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Décompte définitif				
Justificatés des Egnes joints à la facture				ALL COLORS
1 - Total des receites d'explicitation	u	,	1 331 223,27 €	1 331 223,27 E
Acomple du 1er semestre	l ii	-1	770 412,87 €	-770 412,87 €
Acompte du Zème semestre	U	-1	770 412.87 €	-770 412,87 €
2 - Intéressement è la performance		1	74 548,50 €	74 648,50 E
3 - Pénalté pour non atteinte des objectés de parformance	<u>u</u>	-1	0,00 €	0,00€
4 - Montants enceissés sur factures 2015 entre 25/03/2017 et 25/03/2018 (hors agence de l'esul)	1	**	0,05 €	0,00€
5 - Montants irrecouvrables de 2015 (part AGUR)	11	**	0,03 €	9 02,0
6 - Montants Inécouvrables de N-2 (part Collectivité)	i i	1	42 €35,62 €	42 535,62 €
7 - Montant des recettes बॅées aux travaux कार bordereau de pròx	lu lu	1	72 826,91 €	72 625,91 €
8 - Actualisation Vente d'eau en gros	tu	##-	6 092,66 €	6 092,66 €
	<u> </u>	<u> </u>	SOUS-TOTAL H.T	-13 498,77 €
			TAUX DE T.V.A.	THE RESERVE AND PROPERTY OF THE PROPERTY OF TH
			T.V.A.	-1 349,88 €
Montant à payer par AGUR à la Ville de Saintes			T.T.C	+14 B48,85 €





3. SERVICE ASSAINISSEMENT

3.1. Organisation du service

Le service eau et assainissement de la ville de Saintes assure l'investissement, le contrôle et le partenariat. Il est composé de 4 personnes :

- Une directrice,
- Une chargée d'étude,
- Un gestionnaire du patrimoine eau et assainissement,
- Un surveillant du patrimoine eau et assainissement.

Le service s'appuie également sur la cellule étude et travaux d'infrastructure pour le pilotage et le suivi des trayaux et les directions supports pour le contrôle des missions confiées aux exploitants.

La société VEOLIA assure la collecte, le transport et l'épuration de l'assainissement collectif.

Suite à l'avenant 1, l'agence locale, située aux 6 rue Palissy à Saintes est ouverte de 9h à 13h et de 8h à 18h sur rendez-vous. Un régime d'astreinte permet à tous les abonnés d'être en relation 24/24h avec un agent au 05 61 80 09 02.

3.2. Collecte

3.2.1. Réseau de collecte

Le réseau d'assainissement de la ville de Saintes est composé de :

- 298,2 km de longueur totale de réseau (canalisations eau usées, unitaires, pluviales),
- dont 125 km de réseau d'eaux usées gravitaire.
- dont 39,7 km de réseau unitaire,
- dont 111,45 km de réseau pluvial,
- 21.9 km de réseau de refoulement
- 54 postes de refoulement
- 17 déversoirs d'orage,
- 10 222 branchements.

3.3. Epuration

3.3.1. Unités de traitement

• La station d'épuration de la ville de Saintes, située à Lormont, possède une capacité de 40 000 équivalents habitants pour un débit de 6 700 m³/j et une DBO₅¹ de 2 400 kg/j (la capacité en équivalents habitants est calculée sur une base de 60 g de DBO₅ par habitant et par jour).

Cette unité de traitement est de type biologique à boues activées (aération prolongée) avec chloration. Elle traite les effluents de Saintes et une partie des communes de Fontcouverte et de Saint Georges des Coteaux.

La station d'épuration du Bois Rulaud, située au sud-ouest près du village des Grands, a été inaugurée en 2013. Elle possède une capacité de 800 équivalents habitants pour un débit de 120 m³/j et une DBO5 de 48 kg/j (la capacité en équivalents habitants est calculée sur une base de 60 g de DBO₅ par habitant et par jour).

Cette unité de traitement est de type filtre planté de roseaux. Elle traite les effluents des villages des Grands, des Mouchets, de la SPA, les maisons des terrains familiaux et la commune de Pessines.

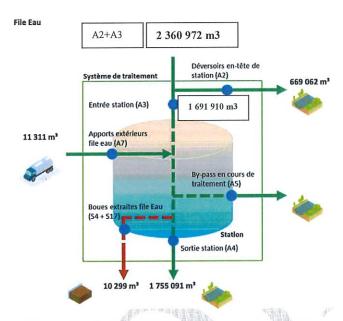
La DBO3 ou Demande Biochimique en Oxygène au bout de 5 jours est un critère de pollution organique basé sur la quantité d'oxygène consommée en 5 jours à 20°C par les microorganismes vivants présents dans l'eau.



3.3.2 Volumes

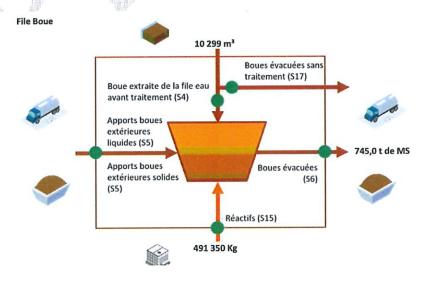
Lormont:

Le volume annuel d'effluents acheminé à l'unité de dépollution de Lormont en 2018 est de 2 372 283 m³ (soit un débit moyen journalier de 6 488 m³/j (Point A2+A3) avec un débit maximal atteint de 23 998 m³/j (Point A2+A3)).



	(000	74 (22) (44) 76 (21)	111 / Ve.	Tamest.			
	2 012	2 013	2014	2015	2016	2017	2018
Volumes entrants sur le système de traitement (m3/j) (A2+A3+A7)	5 001	5 895	6 116	4 640	5 901	4390	6 488
Volumes annuels entrants sur le système de traitement (m3) (A2+A3+A7)	1 830 293	2 151 821	2 232 221	1 693 628	2 159 727	1602348	2 372 283
Volume entrant sur la station et traité (m3) (A3)					1 616 581	1520557	1 691 910
Volume des déversements en tête de station (m3) (A2)	202 874	423 575	503 224	99 846	529 197	69505	669 062
Apports extérieurs file eau (m3) (A7)	15 667	14 860	13 947	13516	13879	12223	11 311

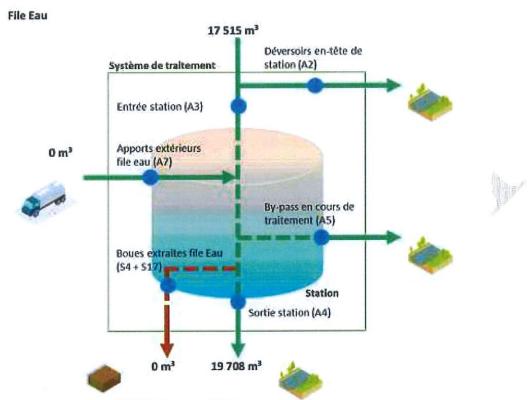
Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) s'élèvent à 1 755 091 m3.



Au total, 745 tonnes (matières sèches avec réactifs) de boues ont été valorisées en agriculture dans le cadre du plan d'épandage.

Bois Rulaud:

Le volume annuel d'effluents acheminé à l'unité de dépollution du Bois Rulaud en 2018 est de 17 515 m³ (soit un débit moyen journalier de 48 m³/j et un débit maximal atteint de 225 m³/j).



Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) s'élèvent à 19 708 m3.

Walling A	HEnry					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Volumes entrants sur le système de traitement (m3/j) (A2+A3+A7)	8	9	20	50	51	48
Volumes annuels entrants sur le système de traitement (m3) (A2+A3+A7)	1 763	3 436	7 471	18 389	18499	17 515
Volume entrant sur la station et traité (m3) (A3)	dj/s			18 389	18499	17 515
Charge DBO5 entrante sur le système de traitement (kg/j) (A2+A3+A7)	2	4	6	13	9.7	5.7
Charge DBO5 annuelle entrante sur le système de traitement (kg) (A2+A3+A7)				4 714	3535.7	2 093
Charge DBO5 entrante sur la station et traitée (kg) (A3)					3535.7- 60.2=3475.5	2093- 59.1=2033.9

3.4. Rendement épuratoire et qualité du rejet

Le contrôle de la qualité s'effectue par des mesures au niveau de la station d'épuration (entrée et sortie), en Charente (amont et en aval de l'agglomération) et au niveau des déversoirs d'orage. L'ensemble de ces mesures d'auto-surveillance est réalisé par Veolia Eau et les résultats sont transmis à la DDTM (service de l'Etat chargé de veiller au respect de la réglementation).

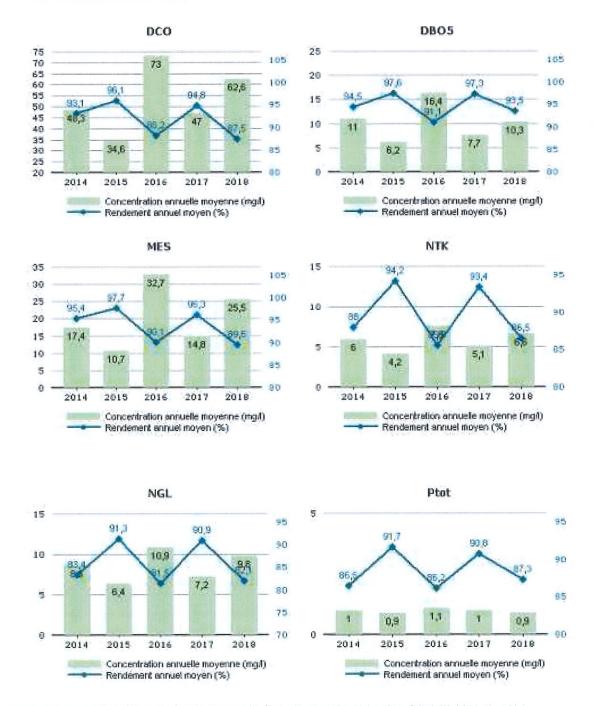
Performance épuratoire de la STEP de Lormont :

Au niveau du rejet de la station d'épuration de Lormont, 54 bilans ont été effectués au cours de l'année 2018.

En moyenne sur l'année, le système de traitement a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes (le calcul des charges et le rendement épuratoire prennent en compte les volumes versés par le bassin d'orage).

Concentrations en sortie et rendements épuratoires

Les graphiques suivants présentent la qualité d'eau obtenue en sortie de station de traitement ainsi que les rendements épuratoires obtenus :



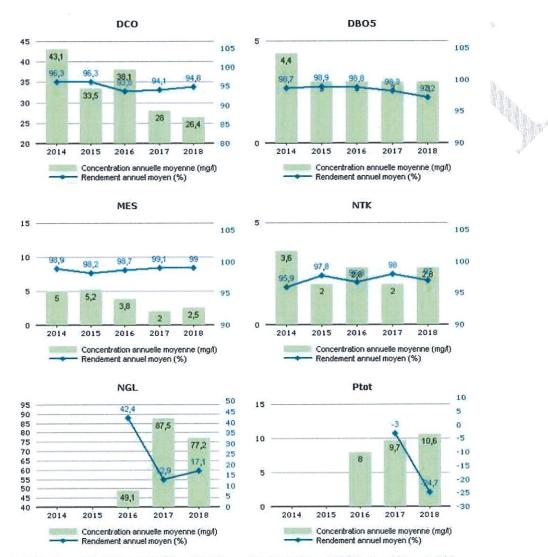
Les valeurs moyennes observées (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription forsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Les performances des ouvrages d'épuration sont conformes à l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet, ce qui rend l'ouvrage non conforme. Les performances des ouvrages d'épuration sont conformes à la Directive Européenne et au décret de transposition (arrêté du 22 juin 2007).

Performance épuratoire de la STEP de Bois Rulaud :

Au niveau du rejet de la station d'épuration du Bois Rulaud, 2 bilans ont été effectués au cours de l'année 2018.

En moyenne sur l'année, le système de traitement a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :



e rendement annuel moyen est négatif en raison d'une valeur anormalement faible en entrée sur le bilan u 18/10/18.

onformité de la performance

es évaluations de la conformité sont réalisées en excluant les bilans pour lesquels le débit entrant dépasse débit de référence retenu et les bilans en situations inhabituelles (catastrophes naturelles, inondations,). La conformité à la Directive Européenne est évaluée au regard du respect des objectifs de traitement

Les performances des ouvrages d'épuration sont conformes à 100% à l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet et à la Directive Européenne.

s valeurs moyennes observées (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci applique bilan par bilan. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

3.5. Facturation

L'assiette de la redevance assainissement, c'est-à-dire le volume total facturé aux usagers est calculée sur la base d'un volume annuel de $1\,501\,369\,m^3$ collecté chez $12\,146$ abonnés répartis de la façon suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	11 527	11 751	11 806	11 942	12 146	1,7%
Abonnés sur le périmètre du service	11 524	11 748	11 803	11 939	12 143	1,7%
Autres services (réception d'effluent)	3	3	3	3	3	0,0%
Assiette de la redevance (m3)	1 071 639	1 461 385	1 487 562	1 513 080	1 501 369	-0,8%
Effluent collecté sur le périmètre du service	979 230	1 367 273	1 388 354	1 405 496	1 395 544	-0,7%
Autres services (réception d'effluent)	92 409	94 112	99 208	107 584	105 825	-1,6%

- 1 395 544 m³ pour la commune de Saintes,
- 84 025 m³ pour la commune de Fontcouverte,
- 11 112 m3 pour la commune de Saint Georges des Côteaux
- 10 688 m3 pour la commune de Pessines

Le nombre d'habitants desservis est estimé à 24 602 habitants.

3.6. Exploitation

Intervention préventives

L'entretien du réseau s'est traduit par **1 320 tronçons sur lesquels une intervention a eu lieu** en 2018. La longueur de canalisation curée est de 19.97 km.

		26.20 July 24. 42 (0.11 July 1)				
Interventions de curage préventif	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre d'interventions sur réseau	607	622	578	636	1 320	107,5%
sur branchements	0	0	0	0	.0	0%
sur canalisations	7	8	7	18	517*	2 772,2%
sur accessoires	600	614	571	618	803	29,9%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	600	613	571	617	803	30,1%
sur dessableurs		1	0	1	0	-100,0%
Longueur de canalisation curée (ml)	21 909	20 604	21 379	22 498	19 973	-11,2%

^{*}A partir de 2018, il s'agit du nombre de tronçons et non plus du nombre d'interventions.

Interventions curatives

VEOLIA a procédé à 105 désobstructions en 2018 soit une baisse de 10.3 %.

Interventions curatives	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre de désobstructions sur réseau	111	132	110	117	105	-10,3%
sur branchements	33	27	31	34	31	-8,8%
sur canalisations	63	63	60	70	57	-18,6%
sur accessoires	15	42	19	13	17	30,8%
sur bouches d'égout, grilles avaloirs	15	42	19	13	17	30,8%
sur dessableurs		0	0	0	0	0%
Longueur de canalisation curée dans le cadre d'une opération de désobstruction (ml)	352	220	195	480	660	37,5%



Travaux de renouvellement

Au titre du renouvellement des canalisations, il a été procédé au remplacement de 19 ml de canalisations d'eau usée.

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)	0,33	0,35	0,40	0,28	0,26
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	180 454	186 353	187 656	183 899	186 726
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)		27	0	29	19
Longueur renouvelée totale (ml)	771	324	652	668	19

- 1 branchement renouvelé, 28 branchements neufs créés
- 39 opérations de renouvellement sur la station et certains postes pour un total de 95 126.46 €.



3.7. Principaux indicateurs de performance

P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

Une valeur de 0 à 120 est attribuée selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	110	110	110	110	110

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	Barème	Valeur ICR
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)		
Identification des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Évaluation de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10
Etude terrain des points de déversements - id moment et taille du déversement	20	20
Mesures débit et pollution sur les points de rejet	30	30
Réalisation rapport sur la surveillance des systèmes de collecte et stations d'épuration	10	10
Connaissance qualité des milieux récepteurs et évaluation impact des rejets sur le milieu récepteur	10	10
Total Partie A	100	100
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus		A)
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	10	0
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou mixte (10 points qui ne sont comptabilisés que si 80 points au moins ont été obtenus		A)
Mise en place suivi de la pluviométrie des principaux déversoirs d'orage	10	10
Total:	120	110

L'indice est de 110/120 pour le service d'assainissement collectif en 2018.

P254.3 Indice de conformité de la performance des équipements d'épuration

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Pour calculer cet indicateur seul les bilans respectant les conditions normales de fonctionnement (CNF) sont pris en compte.

La conformité des performances globales des équipements d'épuration du service d'assainissement collectif en 2018 est de 98 %.



P202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte

L'arrêté du 2 décembre 2013 modifie les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points. Cet indice permet de mesurer la qualité des informations disponibles sur le réseau et la planification du renouvellement.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Code VP	Barème	Valeur ICGPR
	Partie A : Plan des réseaux		
	(15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
(30 points q	Partie B : Inventaire des réseaux ui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour	la partie	A)
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		70 %
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
(VP252, VP253, VP253)	Combinaison des variables VP252, VP253 et VP253	15	12
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	13
	Total Parties A et B	45	40
(75 points qui	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la	partie A	et B)
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	11
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP260	Localisation des autres interventions	10	10
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
VP262	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
	Total:	120	91

L'indice est de 91/120 pour le service d'assainissement collectif en 2018.

P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau

L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre total de points concernés sur le réseau	20	19	20	19	20	5,3%
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (ml)		186 353	187 656	183 899	186 726	1,5%
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km	11,08	10,20	10,66	10,33	10,71	3,7%

Il est de 10.71 / 100 km pour le service d'assainissement collectif en 2018.

P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Il permet de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux en ajoutant aux valeurs de la longueur 2018, le total des quatre dernières années en divisant par la longueur totale du réseau.

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)	0,33	0,35	0,40	0,28	0,26
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (ml)	180 454	186 353	187 656	183 899	186 726
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)		27	0	29	19
Longueur renouvelée totale (ml)	771	324	652	668	19

(calcul du taux moyen de renouvellement à préciser)

P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.

Le taux de débordement pour le service d'assainissement collectif est de 0,04% en 2018.

P258.1 Taux de réclamations

Il concerne le nombre de réclamations écrites reçues en 2018.

Le taux de réclamations pour le service d'assainissement collectif est de 0 ‰ en 2018.

3.8. Faits marquants de l'exercice 2018

- ✓ Poursuite du schéma directeur du service assainissement afin de déterminer les priorités en terme de réhabilitation des réseaux et réhabilitation de la station d'épuration.
- ✓ Maîtrise d'œuvre pour travaux Kennedy et marché de travaux signé
- ✓ Maîtrise d'œuvre pour travaux réhabilitation des prétraitements et du PR principal de la Station d'Epuration (consultation des entreprises en 2019)
- ✓ Etudes et Maîtrise d'œuvre sur le secteur Adolphe Brunaud
- ✓ Maîtrise d'œuvre pour étude sur le clarificateur de la station d'épuration suite à incident.
- ✓ Etudes sur les micropolluants en sortie de station d'épuration,
- ✓ Solidarité internationale
- /

3.9. Aspects Financiers

3.7.1. Prix du traitement des eaux usées pour une consommation de 120 m³

Le service assainissement étant facturé par l'intermédiaire de la facture d'eau, le tableau ci-dessous présente le montant relatif à l'assainissement seul.

Tarif de la redevance assainissement 2018 : 1,26 € HT/m³
Tarif de la redevance assainissement 2019 : 1,292 € HT/m³

EVOLUTION TARIFS SAINTES 120 m3	2017	2018	% N N-1	2019	% N N-1
Volumes en m3	120	120		120	
Abonnement annuel				12	
Prix m3 assainissement	1,218	1,26	3,45	1,292	2,50
Redevance modernisation du réseau					
de collecte	0,245	0,25	2,04	0,25	0,00
	1,463	1,51	3,21	1,5415	2,09
Total 120 m3 (moyenne 1 an) euros					
HT	175,56	181,2	3,21	196,98	8,71
TVA 10%	17,556	18,12	3,21	19,70	8,71
Total 120 m3 (moyenne 1 an) euros					
TTC	193,116	199,32	3,21	216,68	8,71
Prix au m3 TVA et abonnement					
compris	1,61	1,66	3,21	1,81	8,71

Soit 1,66€ TTC / m³ au 1er janvier 2018.

Soit 1,81€ TTC / m³ au 1er janvier 2019 (instauration d'un abonnement annuel).

Le montant de la TVA est à 10%.

Le montant de la redevance « Modernisation des réseaux » est fixée par délibération de l'Agence de l'Eau.

3.7.2. Indicateurs financiers:

P153.2 Durée d'extinction de la dette

Durée d'extinction de la dette : 5,9 années.

Capital restant dû au 31/12/2018 (encours) : 4 854 268,79 €

Annuité de remboursement : 631 502,56 €

dont remboursement du capital : 478 126,89 €
dont remboursement des intérêts : 153 375,67 €

Reversement service de l'assainissement collectif

Dans le cadre du contrat de type régie intéressée, l'exploitant reverse régulièrement l'ensemble des sommes facturées. En 2018, VEOLIA a reversé à la ville de Saintes 248 797.06 € HT (hors redevance assainissement de Saintes et des communes extérieurs).

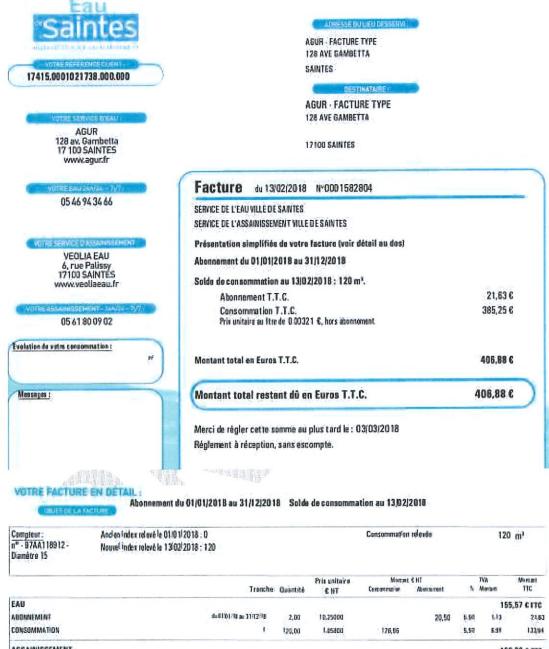
Total rémunération Régisseur 2018

Dans le cadre du contrat de type régie intéressée, l'exploitant est rémunéré deux fois dans l'année avec un solde au mois de mai de l'année n+1.

En 2018, la ville de Saintes a rémunéré VEOLIA à hauteur de 1 002 376.86 € HT pour l'assainissement (hors solde 2018 en cours de calcul en 2019) et 151 850 (hors actualisation) € HT pour le pluvial.

4. ANNEXES

4.1. Facture type 120 m3 de l'année 2018



			Prin galtaira	Micon			TVA	Mortal
	Tranche	Quantité	€ HT	Centerconne	Abunwent	. 16	Mortest	TIC
EAU							15	5,57 CTTC
ABONNEMENT	d=0101/10 pc 31/12/18	2,03	10,25000		20,50	5.50	1.13	24,63
CONSOMMATION	T-	126,00	1.05800	126,95		5,50	6.59	12394
ASSAINISSEMENT				10 500			16	5,32 ¢ TTC
CONSOMMATION	1	129,00	1,26009	151,20		10,00	15.17	166,33
URGANISMES PUBLICS/ASSIMILES							1	4,99 E TTC
LUTTE CONTRE LA POLLUTION JAGENCE DE L'EAU	1.	120.00	0.03000	39,80		5,50	2.18	41,78
MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECT E	1	120.00	0.25000	00.00		10.00	2.03	33,00
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	1	126,00	0.00070	9.46		9.55	0.53	10.21
TOTAUX				357,44	20,50		28,94	406,88
TOTAL FACTURE T.T.C.							3	406,88 €

4.2. Synthèse 2018 chiffres clés Eau potable

		PRODUCTEUR	VALEUR				
			2014	2015	2016	2017	2018
L'ACTIVI	TÉ CLIENTÈLE						
	Nombre d'abonnés du service eau Potable	Délégataire	12705	12 956	12 994	13 158	13 316
[0.101.0]	Nombre d'habitants desservis total	Collectivité	27 645	27 194	26 731	26 731	26 731
QUALITÉ	DU SERVICE À L'USAGER						
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	Délégataire	100%	100%	100%	100%	100%
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	Délégataire	100%	98,6%	100%	100%	100%
[PI51.1]	Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées (pour 1000 abonnés)	Délégataire	1.13 ‰	2.26 ‰	1.29 ‰	2.18 ‰	2.18 ‰
[P151.0]	Délai maximal d'ouverture des Branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	6h	6h	6h	6h	6h
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100%	100%	100%	100%	100%
[PISS.1]	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Délégataire	0.4 ‰	0.56 ‰	0.24 9/10	0.24 ‰	0.40 ‰
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	N.R.	2.16%	1.43 %	1.49%	1.38%
[P109.1]	Abandons de créance et versements à un fond de solidarité	Délégataire	N.R.	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet
PRIX DU	SERVICE DE L'EAU		Management of the Control of the Con			come delica	
[D102.0]	Prìx du service de l'eau au m³ TTC	Délégataire	1.65€	1.67€	1.72 €	1.73 €	1.74 €
GESTION	PATRIMONIALE						
	Nombre d'installations de production	Délégataire	1	1	- 1	1	1
	Nombre de réservoirs de stockage	Délégataire	7	7	7	7	7
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	86	86	89	89	89
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité	0.51	0.55	0.79	0.77	0.79
	Linéaire de réseau (km)	Délégataire	227.6	225	225.4	226.2	226.2
PERFORM	MANCEENVIRONNEMENTALE					Car de l'on	
[P108.3]	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	80%	80%	80%	80%	80%
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	N.R.	91.2%	89,4%	90,3%	90.1%
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	N.R.	4.92	5.59	5.56	4.56
[P106.3]	Indice linéaire de perte en réseau	Délégataire	N.R.	4.48	5.16	5.13	4.13

4.3. Synthèse 2018 chiffres clés Assainissement

INDICAT	EURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
[D201,0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	24 486	24 602
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)		4
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	763,3 t MS	745,0 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m³ TTC	Délégataire	1	1
INDICAT	EURS DE PERFORMANCE	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	,	i
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)	94	91
[P203.3]	Conformité de la collecte des éffluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la	Police de l'eau
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la	Police de l'eau
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la	Police de l'eau
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	100 %	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	1	J
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	1	1
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	0,00 u/1000 habitants	0,04 u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	10,33 u/100 km	10,71 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	0,28	0,26
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	95 %	98 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	110	110
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de	la collectivité
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	1	1
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0.84 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés

(1) Le délégatoire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport (*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les ropports soumis à examen de la ECSPL



	ORMANCE ET L'EFFICACITE	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Délégataire	0,8 %	100,0 %
	Conformité réglementaire des rejets (directive européenne)	Délégataire	100,0 %	100,0 %
LA GEST	TION DU PATRIMOINE	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	10 195	10 222
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	1	
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	31	27
/P.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	183 899 ml	186 726 m
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	54	54
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	2	
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	40 800 EH	40 800 EH
COLLEC	TE DES EAUX USEES	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	104	81
	Longueur de canalisation curée	Délégataire	22 498 ml	19 973 m
A DEP	OLLUTION	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	1 620 847 m³	2 385 714 m
P.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBOS	Délégataire	1 299 kg/j	1 058 kg/
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	21 658 EH	17 637 EI
	Volume traité	Délégataire	1 605 784 m³	1 774 799 m
'EVACI	JATION DES SOUS-PRODUITS	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	18,8 t	19,7
	Masse de sables évacués	Délégataire	34,9 t	60,6
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	1	
ES CON	SOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
	Nombre de communes desservies	Délégataire	1	
P.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	11 942	12 14
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	11 939	12 14
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire	3	
P.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	1 513 080 m ³	1 501 369 m
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	1 405 496 m³	1 395 544 m
	Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	107 584m³	105 825 m

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fanction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	86 %	82 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oul	Oul
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oul	Oul
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oul	Oul



4.4. Notice d'information 2018 de l'Agence Adour Garonne

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE









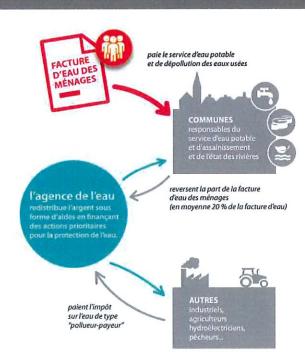
LE SAVIEZ-VOUS?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m3 (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE /



ID: 017-211704150-20190925-2019_123RAPEAU-DE

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).



2,50 € redevance pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés



70,80 € redevance pollution domestique payée par les abonnés



0,10€ redevance pollution payée par les éleveurs de redevances en 2018

13,80€ redevance de prélèvement sur pavée par les collectivités



5,90 € redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits



6,30 € redevance de prélèvement sur la ressource en eau économiques Idont les inicants)



redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés (pêcheus)

Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



0,40 € pour la solidarité internationale



5,90 € pour l'animation des politiques de l'eau léaudes connaissances réseaux de surveillance des eaux éducation, information)



44,00 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales



5,20 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

d'aides accordées

en 2018

10,60 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable





11,20 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution



18,80 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux

aquatiques, en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humide



3,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource eneau

Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



ID: 017-211704150-20190925-2019_123RAPEAU-DE

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

 La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- · 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitaient : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



13/2018 BILAN DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.





Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale:

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



ID: 017-211704150-20190925-2019_123RAPEAU-DE





La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement Flashez directement le QRCode L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exoloitation Androïd.





Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le



ID: 017-211704150-20190925-2019_123RAPEAU-DE



VILLE de SAINTES

PROCES VERBAL de la COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

du Lundi 16 septembre 2019

Membres de la Commission présents: 4 Roudie, nº Arrand nº Benchimol Lauribe, n Gilliard (UFC and Choisin), n Deventé
Membres de la Commission absents :
Membres de la Commission excusés: Machon M. Gérax Moves M. Akraud, M. Louis Cause Cambre écononique M. Coopet Come Chambre écononique M. Could (Asa pour formation et la desse des maneteus adapés), a latinea (Six Co. de conservateus) A Bienvera Caido Shopping M. Tuydayour (Asa. Harique des insuranteus (asperataus)
Question n° 1: Service Public de Stationnement. Examen du rapport d'activité 2018. Avis de la Commission > Avis favorable de l'exemple des membres de la consission.
Question n° 2: Services Publics Eau et Assainissement. Examen des rapports d'activités 2018. Avis de la Commission > Eau: Aus favorable de l'exemble des mentres de la connition
Assainsement Avis Javorable de l'ensemble de membre de

Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le



ID: 017-211704150-20190925-2019_123RAPEAU-DE

Question n° 3: Services Publics Eau et Assainissement. Examen du rapport annuel sur le prix e la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Avis de la Commission → Atic favorable & l'espende & membres de la consission.	t:
Question n° 4: Service Public du Camping. Examen du rapport d'activité 2018. Avis de la Commission > Avis Javora de l'ansemble des membres de la connistion.	
Questions diverses :	

Jean-Pierre ROUDIER, Suppléant du Président,

(signature)





Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'eau potable et d'assainissement Exercice 2018- Septembre 2019 ***







Régie intéressée

Principes

Les régisseurs appliquent l'ensemble des tarifs délibérés par la ville.

Rémunération

Le régisseur reverse l'ensemble des sommes facturées à la ville via 4 acomptes dans l'année (facturation, prestations BPU...) Le régisseur est rémunéré par la ville 2 fois dans l'année + rémunération complémentaire en + ou en -) en fonction de certains indices de performance (IP) (rendement du réseau, taux de réclamation etc...)

De plus, le régisseur peut se voir infliger des pénalités pour manquement à certaines obligations du contrat

Eau potable

Contrat entre la ville et AGUR pour une durée 10 ans (fin 31/12/2023)

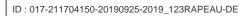
Assainissement

Contrat entre la ville et VEOLIA pour une durée 10 ans (fin 31/12/2023)



Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le





Service public de l'eau potable



de l'abonné Habitation



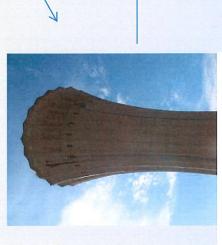




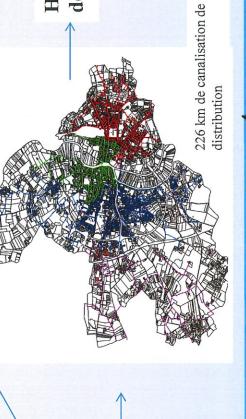
SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

TRAITEMENT: L'usine de traitement/potabilisation de l'eau de Diconche

POMPAGE: La source de Lucérat (captage d'eau)+ LA PROTECTION DU CAPTAGE



7 réservoirs dont le château d'eau des Boiffiers







Service public de l'eau potable Avenants et conventions

La ville de Saintes et AGUR ont signé en décembre 2016 un avenant au contrat

Ce avenant permet entre autre d'assurer un renouvellement des équipements plus indices de performance et de sécuriser l'usine par la mise en place de caméra de modifier les modalités de gestion des impayés suite à la loi Brottes, de revoir les important, d'adapter le contrat à l'exploitation des nouvelles membranes, de surveillance.

La ville de Saintes et le Syndicat des Eaux de Charente Maritime ont signé pour 10 ans :

- Une convention de vente et d'achat d'eau en gros au niveau de l'interconnexion de l'usine de Diconche. Elle a pour objet de fixer les conditions techniques et financières entre la Ville de Saintes au Syndicat des Eaux.
- Une convention de vente d'eau en limite de territoire Saintes les Gonds Chaniers Elle a pour objet de fixer les conditions et financières de fourniture d'eau.
- Eaux. Elle a pour objet de régler les conditions dans lesquelles s'effectuera la fourniture d'eau par le Syndicat des Eaux aux Une convention de vente d'eau aux écarts de la ville de Saintes et du Syndicat des écarts de la Ville de Saintes et réciproquement.
- + Avenants







Service public de l'eau potable Organisation

Equipe de 4 personnes en 2018 au service eau et assainissement Ville de Saintes: Investissements-contrôle-partenariat

Une directrice,
Une chargée d'étude,
Un gestionnaire du patrimoine eau et assainissement,
Un surveillant du patrimoine eau et assainissement.
+ études et travaux d'infrastructure

AGUR : Production, transport et distribution de l'eau Equipe de 10 personnes entièrement dédiée au service :

▶1 chef de secteur

▶1 adjoint au chef de secteur

▶7 agents d'exploitation

▶1 téléconseillère







Service public de l'eau potable

Chiffres clés

>26 731 habitants desservis

▶13 316 abonnés

▶1 unité de production d'eau potable d'une capacité de 24 000 m³ / jour

▶7 réservoirs d'une capacité de 11 730 m³

➤ environ 374 bornes incendies publics

>226 km de canalisations de distribution

Production et distribution d'eau

➤ Volumes prélevés = 4 490 568 m3 (-15,6%)

➤ Volumes vendus au SDE17 = 1 923 916m3 -24%)

►Volumes vendus au SIAEP de Chaniers = **97 671m3 (-5,8%)**

Volumes mis en distribution sur le réseau saintais = 2 003 094m3 (-4,2 %)





Service public de l'eau potable Qualité de l'eau

Contrôle officiel Agence Régionale de la Santé (ARS) : pour l'eau distribuée:

Analyses microbiologiques = 86 prélèvements effectués par l'ARS, 100 % conformes ➤ Analyses physico-chimique= 90 prélèvements effectués par l'ARS, 97,8% conformes

L'autocontrôle du régisseur AGUR

AGUR a réalisé 845 analyses d'autocontrôle des paramètres principaux sur l'usine de production et sur le réseau de distribution réparties

▶222 analyses pour la conductivité

>135 analyses pour la turbidité

➤ 298 analyses pour le pH ➤ 40 analyses pour le nitrate ▶150 analyses pour le chlore

Affiche en mairie ou disponible http://social-sante.gouv.fr/sante-etenvironnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable



Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le

ID: 017-211704150-20190925-2019 123RAPEAU-DE



Service public de l'eau potable Aspects techniques

Exploitation

➤ Lavage des réservoirs en octobre/novembre 2018

Interventions

>55 fuites en 2018

▶1212 ml de réseau renouvelés (soit 0,54%)

Renouvellements

▶ 56 opérations de renouvellements 101 936€

▶6 branchements renouvelés

▶1 554 compteurs renouvelés

Travaux neufs

▶41 branchements neufs



Service public de l'eau potable Indicateurs

➤ Rendement de réseau (P104.3) = **90,1** %

➤ Rendement net (hors VEG) = 80,4 %

▶Indice linéaire de perte en réseau = 4,13 m3/j/km (bon réseau selon référentiel AE)

➤ Taux de conformités des prélèvements microbiologiques et bactériologiques = 100 %

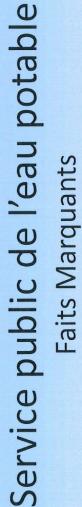
▶ Taux de réclamations pour 1000 abonnés = **0.40**‰

➤ Taux d'occurrence des interruptions de services non programmés (pour 1000 abonnés)

➤ Taux d'impayés (P154) pour les factures 2017 au 31/12/2018 = **1.38** %









- Renouvellement de l'arrêté préfectoral pour la protection du captage de Lucérat
- Accompagnement des entreprises de la zone des Charriers dans le cadre de leur mise en conformité vis-à-vis du règlement spécifique de l'arrêté préfectoral
- Schéma directeur eau potable et de défense incendie
- Travaux d'adaptation de la conduite traversant le pont de Saintonge et plan de secours associé
- Sécurisation de la rive droite par la mise en place d'une possibilité d'achat d'eau depuis la commune
- Mise en place d'un UV mètre au niveau de la Source de Lucérat
- Mise en place d'une injection de chlorure ferrique au niveau de l'usine (microcoagulation)
- Suivi renforcé de la qualité de l'eau
- Contentieux sur les canalisations inox de l'Usine de Diconche.
- Adaptation au niveau du suppresseur Motte à l'œuf afin d'optimiser la pression d'eau dans le secteur
 - Pose de 3 compteurs de sectorisation (fin 2017 2018), pose de 8 compteurs de sectorisation en
- Etudes et maîtrise d'œuvre interne en amont de travaux : Rue Saint-Pallais, Rue Adolphe Brunaud
 - Etude et maîtrise d'œuvre externalisée concernant les travaux Avenue Kennedy contribuant à la protection du captage de Lucérat
- Démarche d'acquisition foncière sur le secteur de Surmoreau, pour la protection du captage de Lucérat (finalisation en 2019)
- Fravaux de création, de renouvellement et de bouclage des canalisations d'eau potable (1212 ml)
- Solidarité internationale

.







Service public de l'eau potable Gestion des abonnés

Accueil des abonnés

Accueil physique au 128 avenue Gambetta Mise en ligne du site internet <u>www.agur.fr</u> Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et sur rdv l'après midi Contact téléphonique 24/24 au 05 46 94 34 66

Chiffres abonnés saintais

Volume facturé = 1 596 506 m3

▶13 316 abonnés

>29 % des abonnés en paiement fractionné (mensualisation ou paiement

semestriel)

▶18 % des abonnés ont été relancés pour non règlement de factures (31% en 2016, 40% en 2017)







Service public de l'eau potable Tarifs et Rémunération

Tarif de la redevance eau 2018 pour l'abonnés Saintais : **1.058 € HT**/m³ **Tarif** de la redevance eau 2019 pour l'abonnés Saintais : **1.084 € HT**/m³

Soit 1,77 € TTC / m³ au 1er janvier 2019 (abonnement compris) Soit 1,74 € TTC / m³ au 1er janvier 2018 (abonnement compris)

Soit 213 € TTC pour 120 m3 (conso annuelle moyenne foyer INSEE) au 1er janvier 2019 (sans actualisation de la redevance prélèvement)

Dégrèvements pour fuites (loi Warsmann et délibération ville de Saintes) 72 abonnés / 68 132m3 / 64 151,26€ TTC

Total des sommes reversées par le régisseur à la ville (dont redevance assainissement et vente en gros) = 4 309 452,40€ HT

Total de la **rémunération** du régisseur = **1 527 327 HT**

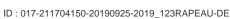






Service public de l'eau potable Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE)

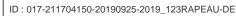
CHARGES
Redevance occupation domains public





Service public de l'eau potable Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE)

	Autres dépenses d'exploitation	90 459	TIS.TII	IIISTII	132 353	131854	132 360
29	Telecommunication, poste, télégestion	22 538	22 538	22.538	25,786	20 904	11951
60-61	Engins et véhicules (véhicule, entretien, location, carburant)	36194	35 867	35.867	57.766	56.670	52053
19	Assurance	12 600	12 600	12,600	12 565	12 565	12565
29	informatique	0	0	0	0	0	0
61	Locaux	18 000	18.000	18 000	18,994	20 593	157.02
29	Intérimaire				17 242	221122	35.040
99	Autres dépenses (Chèque Eau, recouvrement)	1127	26.706	26,706	0	0	0
	Contribution des services centraux et de recherche	127 613	131 408	131 408	133 976	135 514	124 091
12	Compte de Renouvellement	T38 802	167 697	167 697	120 981	143 098	200.453
15	Matériel électromécanique	53 435	100 570	100 570	91565	73 845	101936
15	Branchements	23 040	4 800	4 800	0	TI 489	5823
15	Compteurs	62327	62 327	1ZE Z9	29 416	57.764	92 694
Į.	Réseau	0	0	0	0	0	0
ñ	Investissements contractuels	0	9143	9143	0	2198	8 697
65	(mpayés (irrécouvrables)	3382	12 558	12 558	10 926	10.671	12 284
	TOTAL	1227708	1227708 1306726 1306726	1306726	13823541420760 1379614	1420760	1379 61k





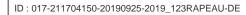
Service public de l'eau potable Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE)

PRODUITS	COMP	COMPTEEXPLOITATION PREVISIONNEL (EN EUROS CONSTANT)	EUROS		CONTRAT	
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Produit d'exploitation						
Partfixe	Part fixe 233 433	232,256	232 255	238 889	243 024	255143
Part proportionnelle	611 992	604 920	604 920	518746	576 977	580.916
Vente en gros SD17	352 561	352 561	352 561	389 021	440169	354 060
Vente d'eau en gros Chaniers	39 699	39 699	39 699	47 585	37 698	31.782
Recette facturation de l'assainissement	12 926	11240	П240	11136	11,218	11382
Autres recettes lièes au règlement de service	34195	73 705	207.E7	43 804	123 926	115.415
Recette facturation pour le compte de l'agence de l'eau	3639	3 521	3.521	6 526	6485	6510
Prime Régisseur	0	0	0	24 613	57.256	78 076
Pénalité Régisseur	o	0	0	0	0	0
TOTAL	1288 445	1317902	1317 902	1280320	1280 320 1 496 753	1433284
RESULTAT EXERCICE	60 737	11 T/6	11776	102 034	79186	53 670



Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le

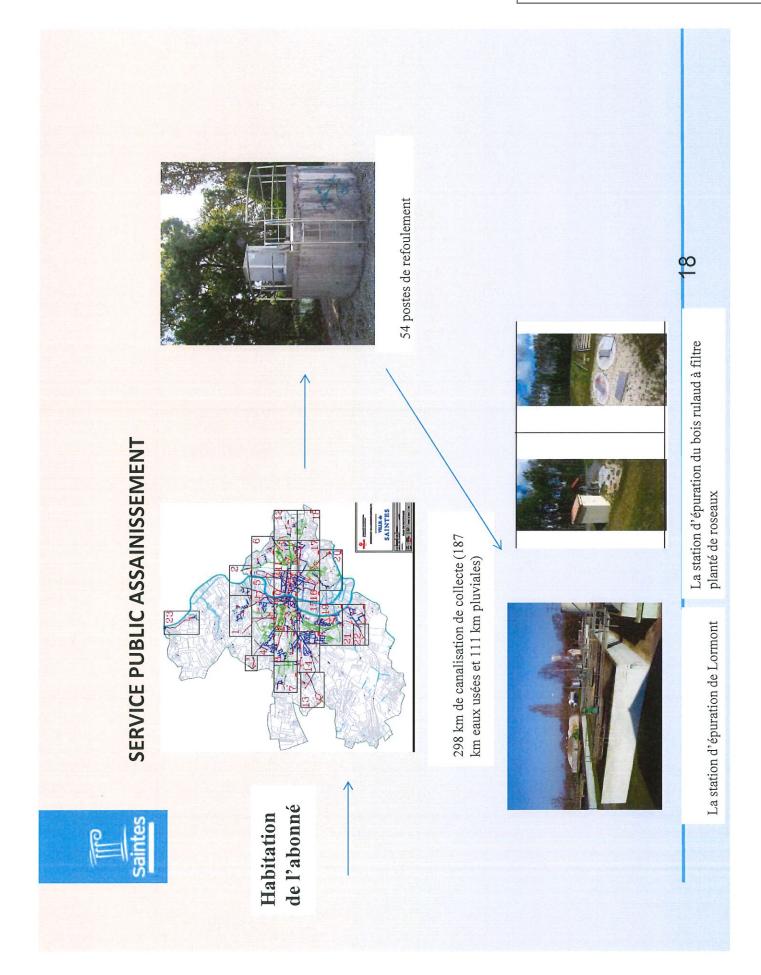




Service public de l'assainissement collectif

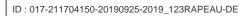






Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le









Service public de l'assainissement collectif Avenant et Conventions

La ville de Saintes et Veolia ont signé un Avenant 1 applicable en 2016 d'assainissement collectif

compléter l'inventaire patrimoniale, de modifier les horaires d'accueil et de préciser les Il permet de préciser la rémunération du régisseur pour le communes extérieures, de modalités pour la création de branchements d'eaux usées.

Conventions pour toute la durée du contrat

➤ Conventions de raccordement des réseaux d'assainissement sur le réseau de Saintes (pour les communes de de Saint-Georges des Coteaux, Fontcouverte et Pessines) Convention de raccordement des réseaux d'assainissement de la commune de Saintes sur le réseau de la commune d'Ecurat

6 arrêtés ont pour objet d'autoriser à déverser les eaux usées autres que domestiques issues de l'activité du site : ➤ Arrêtés et conventions spéciales de déversement des Eaux Usées Non Domestiques (centre hospitalier, Ecosite, Technicentre, hôpital des Arênes, Saintronic, Cyclad)







Service public de l'assainissement collectif Organisation

Organisation du service

Equipe de 4 personnes au service eau et assainissement Ville de Saintes: Investissements-contrôle-partenariat

Une directrice,

Une chargée d'étude,

Un gestionnaire du patrimoine eau et assainissement,

Une surveillant du patrimoine eau et assainissement.

+ études et travaux d'infrastructure

Veolia: Collecte - Transport - épuration

Service Charentes mutualisé







Service public de l'assainissement collectif Chiffres clés

- 12 143 abonnés pour 24 486 habitants desservis
- 2 usines de dépollution d'une capacité totale de 40800 équivalents habitants
- 298,2 km de réseau dont 39,7 km de réseau unitaire
- 54 postes de refoulement
- 17 déversoirs d'orage
- 17 bassins de rétention d'eaux pluviales

Unités de traitement n°1 : Station d'épuration de Lormont

Capacité de 40 000 EH pour un débit de 6 700 m³/j .

Elle traite les effluents de Saintes mais aussi une partie de Fontcouverte et de Saint Georges des Coteaux.

Unités de traitement n°2 : Station d'épuration du Bois Rulaud

Capacité de 800 EH pour un débit de 120 m³/j.

Elle traite les effluents de des villages des Grands, des Mouchets, les terrains familiaux et la commune de Pessines.





Service public de l'assainissement collectif Epuration et qualité des rejets

Unités de traitement n°1 : Station d'épuration de Lormont

✓ Volume annuel entrant = 2 372 283 m³

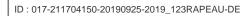
✓ Volume annuel entrant journalier = **6 488 m3 /j** (capacité 6700 m3/j)

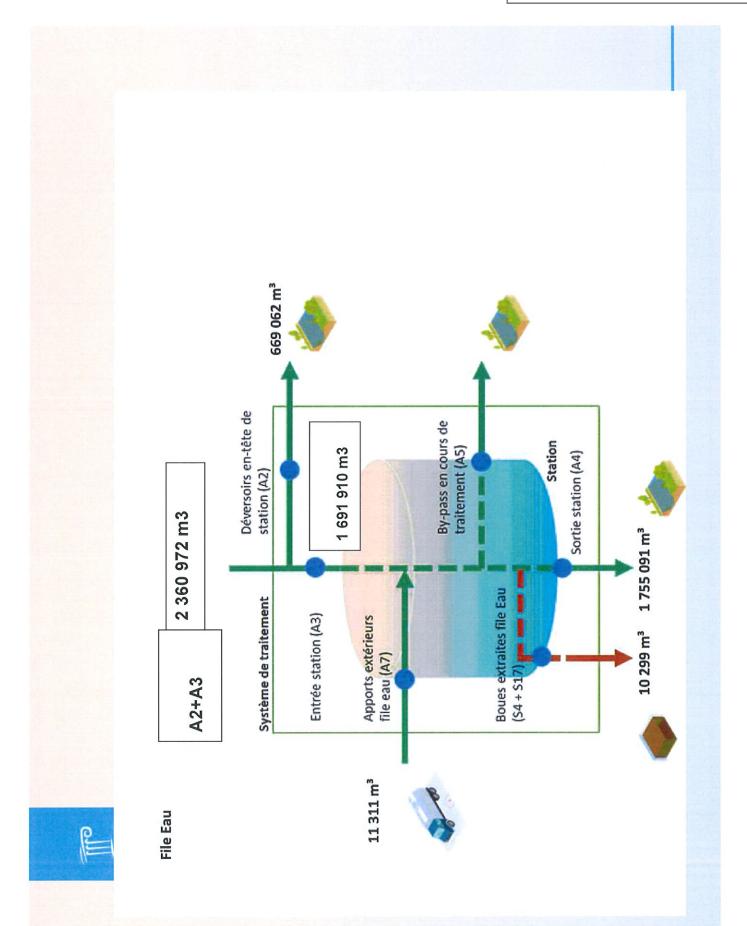
✓ Volume maximum entrant journalier 23 998 m3 /j

✓ 54 bilans ont été effectués au niveau du rejet au cours de l'année 2018. Les performances sont conformes à l'arrêté préfectoral.

Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le





ID : 017-211704150-20190925-2019 123RAPEAU-DE

Service public de l'assainissement collectif Epuration et qualité des rejets



Unités de traitement n°2 : Station d'épuration du Bois Rulaud

Volume annuel entrant = 17 515 m3

Volume annuel entrant journalier = 48 m3 /j

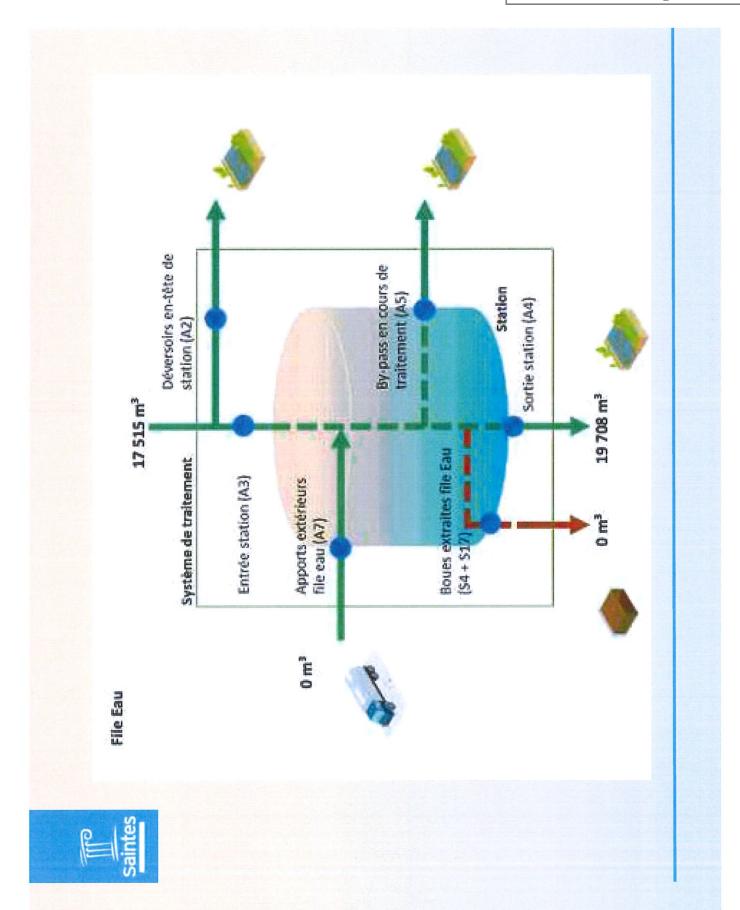
Volume maximum entrant journalier 225 m3 /j

2 bilans ont été effectués au niveau du rejet au cours de l'année 2018. Ils sont conformes à 100% à l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet.

Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le

ID: 017-211704150-20190925-2019_123RAPEAU-DE







Service public de l'assainissement collectif

Exploitation

1 320 tronçons sur lesquels il y a eu une intervention

19,97 km de canalisations curées

105 désobstructions sur réseau (-10,3%)

Entretien des bassins pluviaux

Travaux de renouvellement

19 ml de réseau renouvelés

1 branchement renouvelé

39 opérations de renouvellement d'équipements pour 95 096,26 €

Travaux neufs

146 ml de création de réseau Réalisation de 28 branchements



Service public de l'assainissement collectif Indicateurs

Principaux indicateurs de performance

 \checkmark Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte = 110/120

 \checkmark Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux = 91/120

✓ Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau **10,71 u/100 km**

✓ Taux moyen de renouvellement de réseau de collecte des eaux usées = **0.26** %

✓ Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers = 0,04‰

✓ Taux de réclamation : 0 ‰







Service public de l'assainissement collectif Faits Marquants

Faits marquants du service

- Poursuite du schéma directeur du service assainissement afin de déterminer les priorités en terme de réhabilitation des réseaux et réhabilitation de la station d'épuration.
- Maîtrise d'œuvre pour travaux Kennedy et marché de travaux signé
- Maîtrise d'œuvre pour travaux réhabilitation des prétraitements et du PR principal de la Station d'Epuration (consultation des entreprises en 2019)
- Etudes et Maîtrise d'œuvre sur le secteur Adolphe Brunaud
- ·W Maîtrise d'œuvre pour étude sur le clarificateur de la station d'épuration suite ncident.
- Etudes sur les micropolluants en sortie de station d'épuration,
- Solidarité internationale







Service public de l'assainissement collectif Gestion abonnés

Accueil des abonnés

Présentation du service sur : http://eaudesaintes-assainissement.fr/ Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 8h à 18h sur rendez Contact téléphonique 24h/24h au 05 61 80 09 02 Agence clientèle au 6 rue Palissy à Saintes

Chiffres abonnés saintais

▶12 146 abonnés

➤ Volume facturé Saintes = 1 395 544 m3

➤ Volume facture Fontcouverte = **84 025 m3**

➤ Volumes facturé SGDC = 11 112 m3

➤ Volume Facturé Pessines= 10 688 m3







Service public de l'assainissement collectif **Tarifs**

Tarif de la redevance assainissement 2018 : 1,26 € HT/m³ Tarif de la redevance assainissement 2019 : 1,292 € HT/m³ Soit 1,66€ TTC / m³ au 1^{er} janvier 2018. Soit 1,81€ TTC / m³ au 1^{er} janvier 2019 (instauration d'un abonnement annuel).

Soit **216,68** € TTC / an en 2019 pour 120 m3

Total des sommes reversées par le régisseur à la ville (hors redevance assainissement saintes reversée par AGUR) = 248 797.06 € HT

Total de la **rémunération** du régisseur (hors forfait Pluvial) = 1 002 376.86 € HT (hors



Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le

ID: 017-211704150-20190925-2019_123RAPEAU-DE

4/10/2019

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006



Service public de l'assainissement collectif Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) Compte Annuel Collectivité: K3371 - VILLE DE SAINTES ASST

Assainissement

LIBELLE	2017	2018	Ecart %
PRODUITS	1 181 170	1 129 151	-4.40 %
Exploitation du senice	1 113 959	1 075 734	
Travaux attribués à titre exclusif	40 371	53 420	
Produits accessoires	26 840	- 4	
CHARGES	1 421 005	1 537 798	8.22 %
Personnel	519 350	631 725	
Energie électrique	120 301	100 168	
Produits de traitement	72 480	102 362	
Analyses	9 0 2 6	10 865	
Sous-traitance, matièreset fournitures	293 489	322 443	
Impôts locaux et taxes	39 861	48 313	
Autres dépenses d'exploitation	159 286	101 479	
télécommunications, poste et telegestion	38 248	11 053	
engins et véhicules	56 358	46 302	
informatique	41 752	66 363	
assurances	9 508	6 889	
locaux	40 222	32 881	
autres	- 26 799	- 62 009	
Redevances contractuelles	21 062	36 759	
Contribution des services centraux et recherche	80 925	77 239	
Charges relatives aux renouvellements	87 333	88 401	
pour garantie de continuité du service	0	132	
fonds contractuel (renouvellements)	87 333	88 269	
Charges relatives aux investissements	17 796	18 063	
programme contractuel (investissements)	17 796	18 063	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	66	- 18	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 239 834	- 408 647	NS
RESULTAT	- 239 835	- 408 647	SN

Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le



Merci de votre attention

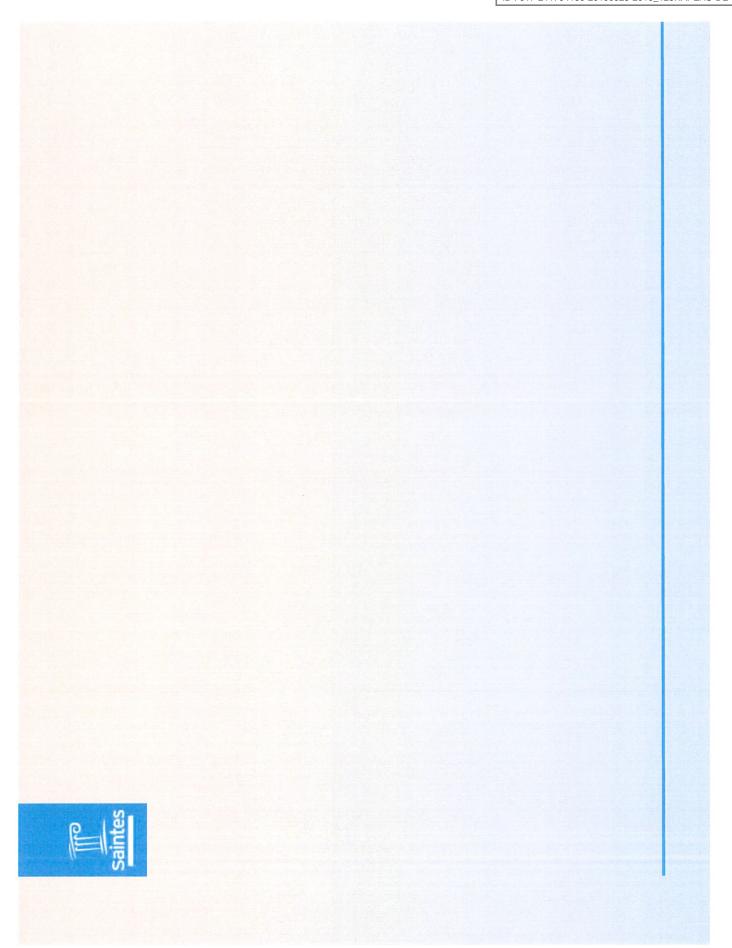


Envoyé en préfecture le 10/10/2019 Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le



ID: 017-211704150-20190925-2019_123RAPEAU-DE



Reçu en préfecture le 10/10/2019

Affiché le



transférées au 1er janvier 2020 Rappel: les compétences









Les compétences transférées

Eau Potable (protection du captage, pompage, distribution): budget annexe

Assainissement collectif (collecte, traitement, rejet): budget annexe

Eau pluviale: CAS particulier et nécessitant une définition du contours de la compétence (Voirie/Urbanisme/Gemapi...): budget principal

✓ NB: la compétence Défense extérieure contre l'incendie reste exercée par la Ville



Les compétences transférées



- Aspect technique
- Aspect juridique
- Aspect financier
- Aspect ressources humaines et transfert de personnel ı







Convention avec le syndicat des eaux et groupe de travail technique

peuvent faire l'objet d'une adhésion au syndicat des Eaux en amont ou au moment du transfert du 1er Les compétences eau potable et assainissement janvier 2020 ou sont transférées à la CDA → délibération de principe au Conseil Municipal votée en

juin 2019

La compétence eaux pluviales urbaines est transférée à la CDA